



# PROCES VERBAL REUNION VISIOCONFERENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mercredi 13 octobre 2021**

Libre  Interne à la LFP  Interne au service  Confidentiel

Réunion du	13/10/2021 à 10h30
Présidée par	M. Philippe PIAT

Présents avec voix délibérative MM. Nasser AL KHELAÏFI, Jean-Michel AULAS, Jean-Pierre CAILLOT, Bernard CAIAZZO, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Christian LECA, Gervais MARTEL, Max MARTY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Oleg PETROV, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ

Présents avec voix consultative M. Noël LE GRAËT  
Mme Marie-Hélène PATRY  
M. Arnaud ROUGER

Excusé M. Vincent LABRUNE (*représenté par Philippe PIAT*)

Invités

Assistent Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS,  
MM. Jérôme BELAYGUE, Mathieu FICOT, Benjamin VIARD



En raison de l'absence de Vincent LABRUNE, présent aux obsèques d'Etienne MOUGEOTTE, Philippe PIAT, Vice-Président de la LFP, assure la présidence du Conseil d'Administration comme le prévoient les statuts de la LFP à l'article 28.

Philippe PIAT ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil d'Administration pour leur présence et laisse la parole à Arnaud ROUGER pour l'animation de la réunion.

## **1. Adoption des précédents procès-verbaux**

---

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions ci-après :

- Conseil d'Administration du 8 septembre 2021
- Consultation du Conseil d'Administration du 22 septembre 2021

## **2. Droits Internationaux**

---

Mathieu FICOT présente un bilan à date des droits internationaux pour la période 2021/2024.

Il rappelle les accords actuels avec beIN IP Limited qui incluent un revenu minimum garanti pour la LFP de 72,5 M€ par an ; il précise également que le chiffre d'affaires généré par la commercialisation des droits internationaux pour la saison 2021/2022 se monte à 96,5 M€ et que dans l'hypothèse où ces montants contractés seraient bien encaissés par beIN d'ici la fin de la saison, la LFP serait éligible à une part variable contractuelle, en sus du minimum garanti, de 8,5 M€, correspondant à un revenu global pour la LFP de 81 M€.

Il rappelle par ailleurs, l'évolution des droits internationaux depuis 2005/2006, la Ligue 1 affichant des taux de croissance importants, lui permettant notamment de réduire l'écart avec la Bundesliga et la Serie A (qui passe d'un ratio de 1-5 à 1-2).

Il présente également un bilan des audiences internationales sur la saison 2020/2021 et souligne l'audience totale cumulée de 14 M de téléspectateurs à l'occasion du match Reims / PSG, mettant en exergue un indéniable « effet Messi ».

En termes de perspectives, Mathieu FICOT présente les modes de commercialisation internalisée des droits internationaux des autres ligues, et souligne le retard pris par la LFP face à ses concurrents en termes de moyens humains dédiés et de stratégie de contenu à l'international – sujet abordé par ailleurs par le Groupe de Travail « Valorisation du Produit ».



Enfin, une analyse de la stratégie de la LFP en Chine est faite en séance ; les résultats sont positifs grâce à une présence locale, une gestion des droits en direct, une forte communication digitale, une programmation adaptée et des événements locaux. Ainsi, dans un marché en forte baisse, la Ligue 1 est désormais le 2<sup>ème</sup> championnat européen en termes d'audience, grâce notamment aux accords de diffusion avec CCTV.

Cette présentation se conclut par une dernière analyse du marché américain, de son très fort potentiel et des opportunités de développement pour la LFP après 2024.

### **3. Calendrier général des compétitions 2022/2023 : Propositions de la Commission du calendrier FFF**

---

Arnaud ROUGER rappelle que la saison 2022/2023 verra se tenir la Coupe du Monde FIFA au Qatar du 21 novembre au 18 décembre 2022 avec une mise à disposition des joueurs dès le 14 novembre.

En conséquence, le calendrier de la saison 2022/2023 sera très différent d'un calendrier habituel avec une longue coupure liée à la Coupe du Monde au milieu de la saison.

La Commission du calendrier FFF s'est réunie mardi 6 octobre et a étudié deux versions :

- La première (V1) présente les caractéristiques suivantes et est recommandée par la Commission :
  - Début de L2 : week-end du 30 juillet 2022
  - Début de L1 : week-end du 7 août 2022
  - Fin de saison L1 et L2 : week-end du 3 juin 2023
  - Pas de PO et pas de barrages
  - T8 CDF en période internationale (20 novembre)
  - **4 journées en semaine (1 avant la Coupe du Monde et 3 après)**
  - **1 journée les 27 et 28 décembre**
  - **1 journée le 1<sup>er</sup> janvier**
  - **45 jours de coupure entre la J15 (13 novembre) et la J16 (28 décembre)**
- Et la seconde (V2) :
  - Début de L2 : week-end du 30 juillet 2022
  - Début de L1 : week-end du 7 août 2022
  - Fin de saison L1 et L2 : week-end du 3 juin 2023
  - Pas de PO et pas de barrages
  - T8 CDF en période internationale (20 novembre)
  - **5 journées en semaine (2 avant la Coupe du Monde et 3 après)**
  - **Pas de journée entre Noël et le Nouvel An**
  - **Pas de journée le 1<sup>er</sup> janvier**
  - **52 jours de coupure entre la J15 (13 novembre) et la J16 (4 janvier)**



Philippe PIAT confirme les difficultés rencontrées en raison de la Coupe du Monde positionnée en milieu de championnat. Il souhaite que soit explicitement indiqué au présent procès-verbal que les aménagements consentis le sont à titre tout à fait exceptionnel, précisément en raison de la Coupe du Monde 2022.

Noël LE GRAËT fait remarquer les difficultés liées à la préparation de l'Equipe de France dans l'hypothèse d'une qualification.

Nasser AL-KHELAÏFI intervient pour indiquer les raisons de sa préférence pour la version 2 afin de permettre une coupure entre la fin de la Coupe du Monde et la reprise de la saison pour les joueurs qui seraient qualifiés pour les derniers tours de la compétition.

Le Conseil,

Adopte la version 1 du calendrier général des compétitions ci-annexé pour la saison 2022/20223 à l'unanimité moins 3 voix pour la version 2 et 5 abstentions.

Prend note, conformément à la remarque des représentants des joueurs, du caractère exceptionnel des journées disputées les 27 et 28 décembre 2022 et 1<sup>er</sup> janvier 2023 en raison de l'organisation de la Coupe du Monde au Qatar.

#### **4. Projet FIFA de Coupe du Monde tous les deux ans : Position du CA**

---

Arnaud ROUGER informe le Conseil d'Administration que les clubs de Ligue 1 ont eu l'occasion d'évoquer les problématiques liées au projet de Coupe du Monde tous les deux ans lors du dernier Collège du 14 septembre 2021.

Il poursuit en présentant au Conseil d'Administration les grandes lignes du projet communiqué par la FIFA, lequel prévoit, outre la Coupe du Monde tous les deux ans, une réforme des périodes internationales qui bouleverse en profondeur les équilibres obtenus sur ces questions de calendrier entre les championnats domestiques et les compétitions internationales.

Enfin, pour plus de clarté dans les débats à venir, il invite alors les membres du Conseil à faire valoir leurs avis au regard du projet de la FIFA afin que la LFP puisse défendre une position officiellement.

Noël LE GRAËT intervient ensuite pour indiquer qu'il a fait savoir aux Présidents de la FIFA et de l'UEFA qu'il pouvait jouer un rôle de médiation et rapprocher leurs positions pour le moment radicalement opposées.

Philippe PIAT conclut en précisant qu'une grande enquête est en cours de réalisation auprès des joueurs pour recueillir leurs avis sur ce projet de Coupe du Monde tous les deux ans et que, dans l'attente des résultats, il ne pourra prendre une position officielle.



Le Conseil,

Décide à l'unanimité moins deux abstentions de soutenir officiellement une position contre le projet de la FIFA d'organiser de Coupe du Monde tous les deux ans.

## **5. Questions diverses**

---

### **5.1. Composition des Commissions**

#### **5.1.1. Commission Expérience stades**

Arnaud ROUGER soumet au Conseil les candidatures de MM. Laurent COLETTE et Karim HOUARI pour être désignés membres indépendants de la Commission Expérience stades en raison du départ de M. Thierry ALDEBERT.

Le Conseil,

Décide à l'unanimité de désigner les deux candidats pour venir compléter la Commission Expérience stades.

#### **5.1.2. Désignation instructeurs Commission Discipline**

En raison de la forte sollicitation des 3 instructeurs déjà en place au sein de la Commission de Discipline et en vue de les soulager, Arnaud ROUGER propose la candidature de Madame Sophie GALY-DEJEAN et M. Frédéric JOLIT afin de renforcer les effectifs.

Le Conseil,

Approuve à l'unanimité cette proposition.

### **5.2. Convention SNAAF**

Le Conseil,

Approuve l'établissement d'une convention avec le SNAAF pour 3 saisons à compter de la saison 2021/2022, soit jusqu'au 30 juin 2024, moyennant une subvention forfaitaire de 360 K€ par saison,

Remercie le SNAAF pour l'effort financier consenti.



### 5.3. Protocole d'organisation des matchs : Evolutions

Les modifications du protocole sanitaire des matchs sont détaillées en séance et le Conseil d'Administration se réjouit de l'assouplissement lié à l'amélioration de la situation sanitaire.

**Philippe PIAT**  
Vice-Président